

Le Pré du Comte, La Roche Veyrand, Les Gentianes, Le Replat, Le Verneray, Le Bourg, La Combe, Le Cozon, Planchamp, Les Combettes, Pierre Grosse

Compte rendu du conseil de hameaux

du samedi 9 avril 2016
à la maison Hermesende

en présence de : Mme Lydie Blanc, Mme Chantal Pitot, Mme Annie Python, Mme et M. Jacquier, M. Guy Cartannaz, Mme Brigitte Bienassis, M. Christophe Errouët,
Excusés : Mme et M. Bernain
Animation : Louis Bocchino

Intervenant : Pascaline Ménard – Responsable du service "Gestion des déchets" à la 4C

1 - LES DECHETS

L'organisation et les principales règles de collecte des déchets sont présentées par Pascaline Ménard sous forme de diaporama.

Toutes les directives relatives au traitement des déchets sont issues d'un ensemble réglementaire et législatif dont le but est de protéger les employés chargés des collectes de déchets, d'assurer la santé publique et de protéger l'environnement.

La collecte est organisée autour de quatre flux : les ordures ménagères, le tri sélectif, la mise en déchèterie et celui des bio-déchets. Pascaline Ménard nous rappelle les enjeux du recyclage et les orientations futures de la 4C en matière de déchets. Elle insiste plus particulièrement sur quelques règles élémentaires du tri sélectif:

Tri sélectif

- la vaisselle cassée (verres ou assiettes) ne va pas dans le bac à verre mais dans les ordures ménagères
- les emballages papier et les documents déchiquetés vont dans le bac bleu (papier, carton)
- les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être impérativement mis dans le bac vert (verre) de préférence sans bouchon ni couvercle, simplement vidés mais non lavés
- les emballages plastiques (bouteilles, bidons, flacons), les boîtes alimentaires acier ou alu, les briques et cartonnettes (lait, jus de fruits, bidon de lessive, bain douche, shampooing, etc...) doivent être mis, vidés et non lavés, dans le bac jaune, sans bouchon (les bouchons sont mis dans des collecteurs de bouchons ou dans les ordures ménagères)

Toute information complémentaire : contacter la 4C ou consulter le site internet de la Commune.

Les ordures ménagères

Ce sont les déchets mis en sac par les habitants et déposés dans les bacs mis à leur disposition. Ils comprennent les sacs et les films plastiques, les sachets et films plastiques, les petits emballages, les pots et barquettes plastiques, la vaisselle jetable ...;
Les containers sont enlevés par les camions poubelles qui les apportent pour incinération et valorisation énergétique à l'UVETD de Savoie à Chambéry.

Déchèteries

Deux déchèteries sont à disposition des habitants de la 4C, une à Entre-deux-Guiers et une à Saint Pierre d'Entremont. Elles sont accessibles gratuitement pour les habitants ; une redevance est demandée aux professionnelles à l'exception des cartons, ferrailles et papiers.

Les déchèteries acceptent :

Les textiles : entre autres vêtements usagés mais propres ..

Les DDS (déchets diffus spécifiques ménagers) : produits chimiques d'entretien , de bricolage, de jardinage ...

Les DDEE : déchets d'équipements électriques et électroniques, petits et gros appareils électroménagers ...

Les piles et les petites batteries,

Les DASRI, déchets d'activités de soins à risques infectieux : tous ces déchets piquants, coupants et perforants doivent être déposés dans des boîtes jaunes mises gratuitement à disposition par les pharmaciens

Les lampes : toutes les lampes de type fluo-compact, à LED, tubes fluorescents, lampes à sodium ... sont interdites dans les poubelles et doivent être déposées en déchèterie ou dans les bacs mis à disposition dans les magasins.

Les bio-déchets

Ce sont les déchets alimentaires et les déchets de cuisine (à l'exception des huiles), les déchets verts issus du jardin. Ils peuvent être traités de façon individuelle ou collective par le compostage.

Des composteurs individuels de 500 litres peuvent être fournis pour 20€ par la 4C.

Pour le traitement des déchets verts des broyeurs électriques sont mis gracieusement à la disposition des habitants (diamètre des branchages inférieur à 3cm)

Le financement du service déchets

Charges : 1 849 000€ (collecte, déchèterie, traitement, salaires)

Produits : 390 000€ (reprises des déchets recyclables, soutien des éco-organismes – 110 000€ - redevance spéciale, facturation aux professionnels en déchèterie)

Reste à financer : 1 459 000€

Le financement du coût net sera assuré en 2016 par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; cette taxe est calculée sur la même base que la taxe foncières des propriétés bâties. Le taux de la TEOM est de 9,87%. Dans l'avenir cette taxe pourrait être composée d'une part fixe et d'une part variable incitative (système de collecte avec comptage par foyer des quantités déposées)

La collecte des déchets doit évoluer pour optimiser les coûts dans un souci de les maîtriser au mieux dans l'intérêt de tous. Nous devons pour cela nous améliorer dans le tri sélectif et le compostage afin de limiter la quantité de déchets incinérés.

Pascaline aborde la proposition de la commission déchets de la 4C d'installer des bacs à déchets enterrés ou semi-enterrés. Le coût est important, les emplacements judicieux à trouver. Cela pourrait faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Info : en cas d'incidents (poubelles cassées, bacs de recyclage pleins, gravats ou encombrants déposés en bord de route ou autres) s'adresser au service déchets de la 4C : tél. 04 76 66 65 24 – email : p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr

2 – ACTUALITES – INFORMATIONS DIVERSES

Aménagement de la traversée du bourg : Les comptes rendus et les documents du projet sont sur le site internet communal. Le maître d'oeuvre a été choisi : Alpes Etudes & ESAU. La 1^{ère} phase de travaux est programmée pour 2016. Elle concerne la liaison le bourg – le Replat. Des tests pour la position des écluses sont prévus : route du Replat : en mai / juin. Devant le cimetière : en juillet/août.
Devenir des bâtiments désaffectés : Une première réunion du groupe de travail sera organisée courant mai avec l'aide de CAP Rural

Comptes administratifs 2015 : Budget général : Les dépenses de fonctionnement sont de 481 k€, celles d'investissement sont de 1045 k€. Le résultat cumulé est de 137 k€ et 235 k€ avec les « reste à réaliser ».

Budget annexe assainissement : les dépenses de fonctionnement sont de 139 k€, celles d'investissement sont de 118 k€. Le résultat cumulé est de -11,7 k€.

Budgets primitifs 2016 (pas encore voté) : Fusion des deux budgets (général et assainissement) pour faciliter l'équilibrage des comptes.

Augmentation des dépenses (contributions, charges à caractère général, personnel), baisse des dotations. Cela réduit la marge de manoeuvre et notre capacité d'investissement.

En investissement les principales opérations sont : aménagement de la traversée du bourg / phase 1 ; réfection de la sous station de chauffage du bâtiment Notre Dame ; programme de travaux de voirie (route des Varvat, chemin aux courriers) ; fins de programme (appartements des Bandet, camping, étude éclairage public). Pas d'investissement sur l'éclairage public cette année car pas de subvention.

Communauté de communes : PLUiH (bureau d'études EPODE) : La phase de diagnostic est en cours. Prochaine réunion publique le 26 septembre à 20h. Un questionnaire habitants est en ligne : <http://coeurdechartreuse.fr/>

Projet de territoire (bureau d'études ARGOS). Le diagnostic a été réalisé. La construction de la stratégie est en cours. Prochain atelier pour les socio professionnels le 3 mai.

Communication : Parution du journal de la CCCC. Construction du site internet en cours.

Accueil des migrants Accueil d'une famille (mère, grand mère et 3 enfants de 2, 4 et 6 ans) dans un logement communal vacant mis à disposition gratuitement et remis en état par des bénévoles. Les charges locatives sont prises en charge par les associations Savoie Solidarité Migrants et Entremonts et peuple (grâce aux dons)

Organisation / administration Arrivée de Virginie BOEHM au secrétariat de mairie.

Info La Poste : La direction de la Poste propose de créer une maison de service public dans les locaux du bureau actuel : le projet est prévu pour 2016 avec accueil des habitants par la CAF, Pôle emploi, et autres institutions dont le choix n'est

Info Mise aux normes du réseau d'assainissement du Pré du Comte : Afin de respecter ses engagements la municipalité a fait effectuer toutes les études nécessaires pour la réalisation des travaux. La nouvelle loi instaurant la création des nouvelles intercommunalités stipule que ces dernières devront assurer la compétence "eaux et assainissement" entre 2018 et 2020. Dans ces conditions le Conseil Départemental n'accorde plus de subventions aux communes, il les versera à l'intercommunalité dès sa prise de compétence. La commune recherche, avec la 4C et le Département, une solution qui éviterait un report trop long des travaux. Les habitants seront, comme d'habitude, tenus au courant de l'évolution du dossier.

Le prochain conseil de hameaux aura lieu à la mi-octobre et traitera du projet de territoire de notre communauté de communes : les grandes orientations, les enjeux économiques et sociaux, les moyens à mettre en place